

AVIS DE CONSULTATION

Projet d'état des fonds incultes ou manifestement sous-exploités sur une partie des communes d'Argelès-sur-Mer, Elne, Latour-Bas-Elne, Saint-Cyprien
(art. L. 125-5, R. 125-6, R. 123-6 et R. 123-7 du code rural et de la pêche maritime (C.R.P.M))

Contexte :

Les communes d'Argelès-sur-Mer, Elne, Latour-Bas-Elne, Saint-Cyprien, caractérisées par des terres agricoles à fort potentiel agronomique et en grande partie irrigables, sont confrontées à des phénomènes de rétention foncière et de spéculation favorisant l'émergence d'espaces incultes qui se développent au détriment de l'activité agricole.

La procédure de mise en valeur des terres incultes ou manifestement sous exploitées est un outil réglementaire encadré par le C.R.P.M qui vise à la remise en culture de parcelles agricoles non exploitées depuis au moins 3 ans (1 an pour les cultures pérennes). À la demande des communautés de communes Albères-Côte Vermeille-Illibéris et Sud Roussillon, cette procédure d'initiative publique qui répond à un motif d'intérêt général a été activée par le Département sur un périmètre de près de 1700 ha couvrant une partie des espaces agricoles et naturels des quatre communes précitées.

Objet de la consultation :

Conformément aux dispositions de l'article L. 125-5 du C.R.P.M et sur la base d'un diagnostic réalisé à l'échelle du périmètre arrêté, la commission intercommunale d'aménagement foncier d'Argelès-sur-Mer, Elne, Latour-Bas-Elne et Saint-Cyprien a dressé, un projet « d'état de fonds incultes ou manifestement sous-exploités ». Ce projet d'état des fonds est soumis, via la présente consultation, aux propriétaires et exploitants concernés conformément aux termes de l'article R. 125-6 du C.R.P.M.

Lieux de la consultation :

Mairies des quatre communes concernées par la procédure, durant leurs horaires respectifs d'ouverture au public.

Dates de la consultation : du **lundi 03 mai 2021 au vendredi 04 juin 2021**

Dossier soumis à consultation :

- un plan parcellaire
- un état parcellaire avec la désignation cadastrale de chaque parcelle ou partie de parcelles
- un mémoire justificatif

Seront également mis à la disposition des intéressés :

- le rapport de la Commission Départementale d'Aménagement Foncier relatif à la proposition du périmètre de mise en œuvre de la procédure,
- les délibérations du Département arrêtant ce périmètre et réduisant le délai d'inculture à un an pour les cultures pérennes.

Ces documents seront consultables à l'accueil des mairies d'Elne, Saint-Cyprien et Latour-Bas-Elne et au service urbanisme de la commune d'Argelès-sur-Mer

Le dossier soumis à la consultation et des documents annexes pourront être consultés sur le site Internet du Département des P-O, à l'adresse suivante : <https://www.ledepartement66.fr/dossier/les-consultations/>

→ Les intéressés pourront formuler leurs observations :

- à la Présidente de la C.I.A.F, Madame Anne-Isabelle PARDINEILLE, lors de ses permanences organisées à raison de deux 1/2 journées dans chacune des quatre communes concernées (cf. tableau ci-dessous) :

Argelès-sur Mer (Mairie)	Lundi 03/05/2021 - 14h30 à 17h30 salle indiquée dans l'Hôtel de Ville	Mardi 18/05/2021 – 9h00 à 12h00 salle indiquée dans l'Hôtel de Ville	04 68 81 34 58*
Elne (Mairie)	Mercredi 05/05/2021 - 9h00 à 12h00 salle Neoulous	Mardi 11/05/2021 – 15h00 à 18h00 salle Neoulous	04 68 37 88 18*
Latour-Bas-Elne (Mairie)	Judi 06/05/2021 - 9h00 à 12h00 salle de réunion	Mardi 18/05/2021 – 14h30 à 17h30 salle de réunion	
Saint-Cyprien (Mairie)	Mercredi 05/05/2021 - 15h00 à 18h00 salle des mariages	Judi 27/05/2021 – 09h00 à 12h00 salle des mariages	04 68 37 68 00*

* pendant les horaires de permanence

- sur les registres mis à leur disposition en mairie de chacune des quatre communes
- en les adressant par courrier, **au plus tard huit jours après la fin de la consultation**, soit le **12 juin 2021** (cachet de la poste faisant foi) à :

Madame la Présidente de la CIAF

Consultation relative au projet d'état des fonds incultes
ou manifestement sous-exploités – Ne pas ouvrir

Mairie d'Elne
14, boulevard Voltaire,
66 400 ELNE

Pour toute demande de renseignements complémentaires :

Département des Pyrénées-Orientales – secrétariat de la CIAF- tél : 04 68 85 82 41 ou mail : foncierural@cd66.fr

La Présidente de C.I.A.F,
Anne-Isabelle PARDINEILLE
Commissaire Enquêteur